

1696

Société à responsabilité limitée au capital de 1 988 000 euros
Siège social : 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier
790 504 112 R.C.S. Montpellier

(ci-après la « **Société** »)

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 6 OCTOBRE 2025**

Les soussignés :

- **Madame Isabelle de COLBERT**, née le 17 novembre 1943 à Limoges (87), demeurant 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier, détentrice de 930 parts en pleine propriété de la Société,
- **Monsieur Henri de COLBERT**, né le 2 mai 1940 à Toulon (83), demeurant 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier, détenteur de 184 170 parts en usufruit de la Société,
- **Madame Marie-Amélie de COLBERT**, née le 24 janvier 1969 à Limoges (87), demeurant 32 Rue Hent Ar Voudenn 22300 Lannion, détentrice de 50 parts en pleine propriété et de 46 120 parts sociales en nue-propriété de la Société,
- **Madame Louise de COLBERT**, né le 28 février 1971 à Limoges (87), demeurant 2 Chemin de Coudournac 31790 Saint-Jory, détentrice de 50 parts en pleine propriété et de 46 120 parts en nue-propriété de la Société,
- **Monsieur Pierre de COLBERT**, né le 19 juin 1974 à Montpellier (34), demeurant 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier, détenteur de 13 550 parts en pleine propriété et de 45 810 parts en nue-propriété de la Société,
- **Monsieur Antoine de COLBERT**, né le 20 avril 1977 à Montpellier (34), demeurant 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier, détenteur de 50 parts en pleine propriété et de 46 120 parts sociales en nue-propriété de la Société,

Agissant en qualité d'associés détenant ensemble les 198 800 parts représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de commerce à l'article 20 des statuts, les décisions suivantes à l'unanimité.

PREMIERE DECISION

Remplacement du gérant – Nomination d'un nouveau gérant

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Antoine de COLBERT de ses fonctions de Gérant notifiée ce jour à chacun des associés de la Société.

Ils lui donnent quitus entier et sans réserve de sa gestion et dispenser du préavis de trois (3) mois prévue par l'article 17 des statuts.

Handwritten signatures in blue ink:
UC FL
UC de A.P. de

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Antoine de COLBERT :

- Monsieur Pierre de COLBERT, né le 19 juin 1974 à Montpellier (34), demeurant 1744 Avenue Albert Einstein, Château de Flaugergues, 34000 Montpellier pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Pierre de COLBERT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Pierre de COLBERT a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les Associés décident qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le Gérant aura droit, en rémunération de ses fonctions, à une somme fixe mensuelle de 3 1667,67 euros, soit une rémunération annuelle de 38 000 euros. Il est en outre précisé que les cotisations sociales afférentes à cette rémunération seront prises en charge par la Société.

DEUXIEME DECISION **Pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

Les Associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés en date du 6 octobre 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Acte établi à Montpellier,
Le 6 octobre 2025,

Isabelle de COLBERT



Henri de COLBERT



Marie-Amélie de COLBERT



Louise de COLBERT

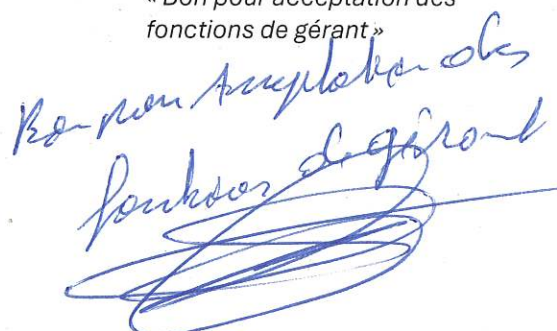


Antoine de COLBERT



Pierre de COLBERT

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Bon pour acceptation des fonctions de gérant